



U4 P3 E2/3 C2



DESRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC homogène U4 P3 en lés de 2 m

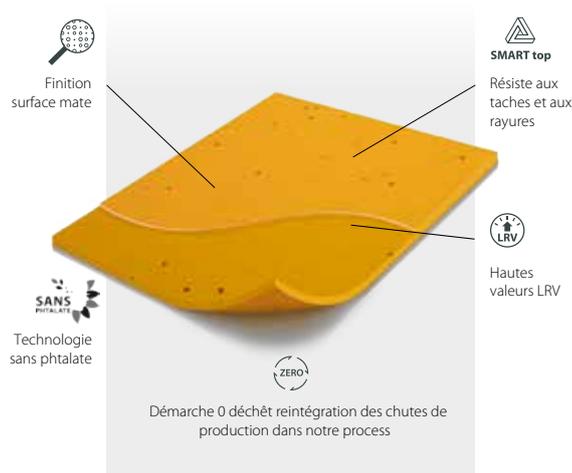
Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène, pressé dans la masse, lés de 2 m de large certifié QB UPEC et classé U4 P3 E2/3 C2 type **Sphera essence**.

Sa teneur en liant > 55 % lui garantira un très faible taux de charge et **le meilleur classement possible Type I**, justifiant d'une excellente résistance à l'abrasion. Sa composition lui confèrera une excellente stabilité dimensionnelle $\leq 0,20$ %. Le produit contiendra **jusqu'à 29 % de contenus recyclés**.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,03 mm associé à une efficacité acoustique au bruit de choc déclarée de 4 dB. Il bénéficiera d'une protection de surface d'usine **SMART top** évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et d'une résistance accrue aux rayures et agents tachants de type Bétadine, Éosine,...

Il bénéficiera impérativement d'une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaire (suivant conditions de mise en oeuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾). Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme Tournesol*.

La technologie PVC homogène Forbo



MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de Pose :

Pose collée : Mise en oeuvre et type de **colle sans solvant 644 EUROSTAR MUTI PLUS** suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en oeuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois

E2 : joints soudés à chaud sur support béton

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12 à l'exception d'une sous couche d'interposition. A prévoir : Eléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finitions en cas de remontées en plinthes...)

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Sphera essence
Classement UPEC	U4 P3 E2/3 C2
Certificat NF UPEC	n°311-028.1
Épaisseur totale	2,0 mm
Couche d'usure	2,0 mm
Masse surfacique totale	2 950 g/m²
Groupe d'abrasion	P
Poinçonnement rémanent moyen	0,03 mm (exigence de la norme $\leq 0,10$ mm)
Réaction au feu	Bfl-s1* - n° 2016/089-1 (CRET)
Classification selon NF EN ISO 10581	34 - 43

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- Technologie sans phtalate
- Jusqu'à 29 % de contenus recyclés
- Taux d'émission de TVOC < 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Conforme au règlement européen REACH**.
- Conception et fabrication européenne
- Fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- 100 % recyclable*** (chutes de pose propres)
- Colle préconisée 644 EUROSTAR MULTI PLUS: sans solvant à très faible émissions de COV (Ecodecode EC1 Plus)

* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). ** Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH. *** selon cahier des charges et hors cadre amiante

Fiche Environnement

Sphera energetic

Forbo

FLOORING SYSTEMS



U4 P3 E2/3 C2



MADE IN EUROPE



Descriptif type



Revêtement de sol PVC homogène U4 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène, pressé dans la masse, lés de 2 m de large certifié QB UPEC et classé U4 P3 E2/3 C2 type **Sphera essence**.

Sa teneur en liant > 55 % lui garantira un très faible taux de charge et **le meilleur classement possible Type I**, justifiant d'une excellente résistance à l'abrasion. Sa composition lui confèrera une excellente stabilité dimensionnelle ≤ 0,20 %. Le produit contiendra **jusqu'à 29 % de contenus recyclés**.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,03 mm associé à une efficacité acoustique au bruit de choc déclarée de 4 dB. Il bénéficiera d'une protection de surface d'usine **SMART top** évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et d'une résistance accrue aux rayures et agents tachants de type Bétadine, Éosine,...

Il bénéficiera impérativement d'une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaire (suivant conditions de mise en oeuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾). Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme Tournesol*.



Fabrication

Lieu de production

Coevorden (Pays-Bas)

Notre usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000



Contenu recyclé en % de la masse totale du produit

29 %

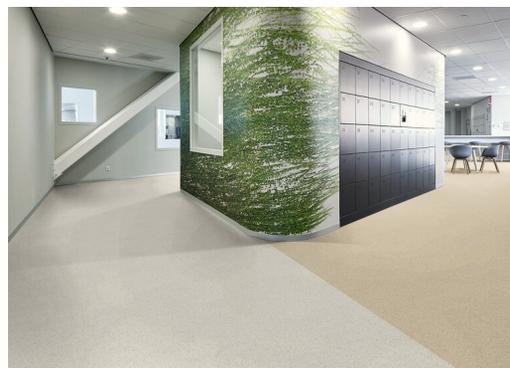
Quantité d'électricité garantie d'origine renouvelable

100 %

Matières premières

Garanties sans phtalate

Conformité REACH



Qualité de vie intérieure et bien-être

Qualité de l'air intérieur : Conforme à la classe A+
De l'étiquetage réglementaire français



Emissions de TVOC à 28 jrs : < 10 µg/m³

Réduction du bruit d'impact : 4 dB

choix de coloris LRV (18 références)



Recyclage

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol**⁽²⁾.

[Découvrez notre engagement en faveur de l'environnement](#)

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(2) Linoléum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.

(3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.